






<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE MAYOTTE</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD</p>	<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018</p> <p>N° 73 / 2018</p>	
<p>En exercice : 30</p> <p>Présents : 17</p> <p>Absents : 13</p> <p>Procuration : 1</p> <p>Votants : 18</p> <p>Pour : 18</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p><u>Étaient présents :</u></p> <p>Attoumani Black ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU, Soilihi AHMED, Nourou ANDJIBOU, Anrifina ASSANI, Mariame BACO OUSSENI, Chaharani BAMANA, Saandia BOINA, Chamsia DJIHADI SOILIHI, Fonte IBRAHIM, Thomas INOUSSA, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Angatahi MELA, Mariama MHIDINI, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILIHI-MADI.</p>	<p><u>Étaient absents :</u></p> <p>Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Salami ASSANI, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Elline HEDJA, Hanima IBRAHIMA, Abdoullatuf MADI, Soidridine MADI, Hidahya MAHAFIDHOU, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM.</p>
<p><b>Objet :</b></p> <p>Création d'un poste « Chargé de mission Environnement et transition écologique »</p>	<p><i>Procurations : Hanima IBRAHIMA pour Ismaila MDEREMANE SAHEVA</i></p> <p><i>L'an deux mille dix-huit, le 14 du mois de septembre, le conseil communautaire s'est réuni à l'ancienne mairie de Bandrélé sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 8 septembre 2018 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El Farsi SAID a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i></p>	
<p><b>NOTA :</b></p> <p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 26/09/2018</p> <p>Le Président, Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p>  	<p><b>Vu</b> la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;</p> <p><b>Vu</b> l'ordonnance n°2011-1708 du 1er décembre 2011</p> <p><b>Vu</b> la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,</p> <p><b>Vu</b> la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 1°) et 2°) et l'article 34</p> <p><b>Vu</b> le décret n° 88-145 du 15 février 1988</p> <p><b>Considérant</b> les nombreux projets de la Communauté de Communes en matière de protection de l'environnement et de salubrité publique qui ont un impact important sur le développement économique et touristique du territoire</p> <p>Le Président expose que l'équipe doit être renforcée par la création d'un poste pour lequel des subventions de l'Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) peuvent être obtenues. Placé sous l'autorité de la direction générale et en lien avec l' élu référent à l'environnement, le chargé de mission environnement et transition écologique coordonne au sein de la Communauté de Communes, l'ensemble des projets relevant d'une démarche environnementale et de développement durable à l'échelle du territoire. Ses missions portent spécifiquement sur la valorisation des déchets et la sensibilisation du public, la protection et la valorisation des ressources naturelles, le suivi du Plan Climat Air Energie, la mise en place de la Police Intercommunale de l'Environnement.</p> <p><b>Intitulé du Poste définit dans la structure :</b> Chargé de mission Environnement et transition écologique</p> <p><b>Statut :</b> Cadre titulaire ou contractuelle      <b>Filière :</b> technique      <b>Catégorie :</b> A</p> <p>Les principales missions confiées au titulaire du poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des deux déchetteries en cours de création (SIDEVAM) et information des habitants.</li> <li>• Aide à la conception de la filière « réemploi » par la création de ressourceries/recycleries.</li> <li>• Détermination des conditions de création d'une plateforme de traitement de déchets verts.</li> <li>• Participation et suivi des études pour la création d'une unité de méthanisation de déchets organiques issus des équipements intercommunaux : Abattoir, Cuisine centrale, Halles des pêcheurs, etc.</li> <li>• Animation de la Police Intercommunale de l'environnement terrestre et maritime avec les polices municipales.</li> <li>• Conception et animation de campagnes d'information et de sensibilisation du public.</li> <li>• Suivi et aide à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie en lien avec les services concernés</li> <li>• Approche environnementale de l'urbanisme dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.</li> <li>• Mission de conseil, d'assistance auprès des services de la Communauté et de ses communes membres en matière de constructions HQE, d'environnement et développement durable.</li> </ul> <p>Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,</p> <p>Le Conseil Communautaire à l'unanimité      <b>Décide :</b></p> <p><b>D'approuver</b> la création du poste « Chargé(e) de mission Aménagement, Urbanisme et Habitat »</p> <p><b>D'autoriser</b> le Président signer tout document pour mettre en œuvre cette délibération.</p> <p>Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.</p> <p>Fait à Bandrélé, le 26 Septembre 2018</p> <p>Le Président</p>   <p>Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p>	